



12, bd de Bonne Nouvelle 75010 PARIS

tel : 01 44 79 31 65, 69

syndicat.sud1@sud.travail.gouv.fr

Paris le 23 avril 2007



A Monsieur Combrexelle
DGT

Objet : plaintes amiante et perquisitions dans les services

« Lettre ouverte »

Monsieur,

Nous savons que des perquisitions ont été effectuées dans les services sur commissions rogatoires des juges d'instruction désignés par le pôle santé du Parquet de Paris. Ces perquisitions ont eu lieu à la DGT, dans plusieurs directions régionales et départementales.

La justice a regroupé 36 plaintes concernant des victimes de l'amiante.

Des collègues, agents de contrôle, ont déjà été entendus par les services de police ou de gendarmerie.

Nous vous demandons de nous communiquer la liste des entreprises concernées ainsi que leur implantation géographique.

En effet, et sans qu'il soit question de porter entrave à l'exercice de la justice, il n'est pas acceptable que nos collègues soient isolés, qu'ils ne sachent pas comment réagir, qu'ils soient déstabilisés.

La période concernée porte de 1960 à 2000, ce qui laisse imaginer le nombre d'agents susceptibles d'être interrogés. Certains d'entre eux peuvent être en retraite ou occuper d'autres fonctions dans la hiérarchie.

Nous avons le souvenir des actions de soutien, d'appui, que vous aviez su développer vers les directeurs mis en cause dans l'affaire du Pic de Bure. Nous ne doutons pas que, dans cette affaire, vous soyez prêt à tout mettre en œuvre pour assurer, pareillement, l'appui et le soutien d'agents de contrôle dont la responsabilité personnelle semble également être recherchée.

Nous vous demandons de nous communiquer également les suites données par la justice aux procédures pénales relatives à l'exposition à l'amiante engagées par l'Inspection du travail sur la même période (classement, condamnations, relaxes).